

VIII. Agathe EIMAR du CHEYLAR (1745-1824), Catherine EIMAR de LAVAL (1750-1821) et Bathilde EIMAR de LACROZE (1753-1814).

Toutes trois, soeurs de Jacques-Dominique, Marie d'EIMAR, demeurées célibataires. Elles jouissaient des domaines familiaux du *Cheylar* (Termes), de *Lacroze* et de *Laval*, hérités de leurs parents, Pierre EIMAR de JABRUN et Louise de CASTANIER. Jacques-Dominique, Marie d'EIMAR devait devenir leur héritier, mais il décéda avant elle en 1810. Ce fut donc son fils aîné, Augustin d'EIMAR de JABRUN, qui recueillit l'héritage, mais aussi l'entretien des tantes, avec Mme de NOGARET, leur sœur plus âgée, ainsi que sa mère, veuve, Mme d'EIMAR, née Magdeleine d'ALBIS de GISSAC. Il pouvut à leur entretien pendant de longues années : 1814, 1821, 1824, 1836 et sa mère en 1843.

1760-1814 : Série de comptes de M. BICHON, fermier du domaine du Cheylar, et lettres adressées à Mesdemoiselles EIMAR du CHEYLAR et EIMAR de LACROZE.